



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

enseignants

Question au Gouvernement n° 4291

Texte de la question

## REPLACEMENT DES ENSEIGNANTS ABSENTS

**M. le président.** La parole est à M. Céleste Lett, pour le groupe Les Républicains.

**M. Céleste Lett.** Ma question s'adresse à M. le Premier ministre, en l'absence de Mme la ministre de l'éducation nationale, partie en vacances de la Toussaint. (*« Eh oui ! » sur les bancs du groupe Les Républicains. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain.*)

**M. Jean-Claude Perez.** C'est minable !

**M. Céleste Lett.** Peut-être est-ce là ma chance d'avoir enfin une bonne réponse ! J'y associe mon collègue Frédéric Reiss et les nombreux parents en attente de remplaçants pour leurs enfants, et qui restent sur leur faim après la réponse en trompe-l'œil de la semaine dernière.

Dans ma circonscription, en ce moment même, des parents désemparés prennent le relais de l'institution, sur leurs propres deniers, en engageant des professeurs à domicile. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain.*) Au sein des établissements, le climat n'est pas meilleur, au point même de devoir recourir à des sites internet marchands pour recruter en catastrophe des hommes et des femmes mal préparés à enseigner.

**M. Marcel Rogemont.** Vous avez supprimé des postes !

**M. Céleste Lett.** Quel paradoxe ! Où sont donc passés les 60 000 postes promis en 2012 et les 5 000 autres dédiés aux remplacements ? Certainement pas sur le terrain ! La situation réelle m'obligerait-elle à servir de renfort ponctuel pour l'allemand ou le latin, que j'ai eu l'occasion d'enseigner naguère et que vous piétinez avec votre funeste réforme du collège ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Les Républicains.*)

Vous fustigez sans cesse l'action de la précédente majorité...

**Mme Pascale Crozon.** Parce que c'est nécessaire !

**M. Céleste Lett.** ...mais votre bilan n'est pas bon ! Pourquoi, mardi dernier, dans un ultime plan de lutte, nous a-t-on fait part de mesurette censées enrayer ce phénomène ?

Dans le secondaire, en cas d'absence de moins de quinze jours, vous souhaitez faire appel à la bonne volonté des enseignants pour faire cours à la place de leur collègue absent, moyennant le paiement d'heures supplémentaires. Cette possibilité, je vous le rappelle, existe depuis 2005, mais elle a vite été abandonnée...

Monsieur le Premier ministre, on ne fait pas du neuf avec du vieux. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain.*) Les associations de parents d'élèves, excédées, réclament ab imo pectore, du fond du cœur, une véritable réforme du dispositif de remplacement des professeurs absents. Quand proposerez-vous une solution sérieuse et efficace ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Les Républicains et du groupe de l'Union des démocrates et indépendants.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'État chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche.

**M. Thierry Mandon, secrétaire d'État chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Monsieur le député, Mme la ministre de l'éducation nationale est en déplacement en Polynésie et en Nouvelle-Calédonie. (« Ah ! » sur les bancs du groupe Les Républicains.)

**M. Christian Jacob.** Elle est en vacances !

**M. Thierry Mandon, secrétaire d'État.** Vous qui êtes un fervent utilisateur des réseaux sociaux, vous pourrez constater qu'elle y visite de nombreux lycées, collèges et écoles primaires. Elle aurait aimé répondre à votre question.

Puisque vous avez été professeur de latin, vous savez que *errare humanum est*,...

**M. Jean-Marie Le Guen, secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement et M. Guy Geoffroy.** Et *perseverare diabolicum* !

**M. Thierry Mandon, secrétaire d'État.** ...et *perseverare diabolicum*.

**M. Philippe Meunier.** C'est pour cela que vous devez partir, monsieur le secrétaire d'État !

**M. Thierry Mandon, secrétaire d'État.** Je voudrais d'abord vous rappeler le bilan de votre majorité (*Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains*) en matière de suppressions de postes de remplaçants.

**M. Alain Marty et M. Philippe Meunier.** Quatre ans !

**M. le président.** Monsieur Marty, s'il vous plaît !

**M. Thierry Mandon, secrétaire d'État.** Il y a eu très précisément 1 376 suppressions de postes de remplaçants entre 2007 et 2012.

**Mme Valérie Boyer.** C'est de votre bilan que nous parlons !

**M. Yves Censi.** Combien d'élèves en moins ?

**M. Thierry Mandon, secrétaire d'État.** Pour compenser, nous avons créé 3 522 postes, soit un solde positif d'environ 1 800 postes, auxquels s'ajouteront encore 1 500 postes d'ici la fin de l'année 2017.

Dans votre département, par exemple, vous serez intéressé d'apprendre que 19 postes ont été créés depuis la rentrée 2016. Depuis 2013, 64 postes supplémentaires de remplaçants ont été créés. Les familles inquiètes savent donc à qui elles doivent les efforts qui ont été réalisés. (*Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains.*)

Par ailleurs, la ministre a annoncé la semaine dernière un plan que vous avez encore à l'esprit,...

**M. Philippe Meunier.** Un plan pour 2027 !

**M. Thierry Mandon, secrétaire d'État.** ...qui consiste à regrouper au niveau départemental tous les postes de remplaçants, à mieux gérer les absences de courte durée et à mener quelques expérimentations dans certains départements, dont le vôtre, pour mieux informer les parents d'élèves.

Bref, sur des dossiers aussi graves, il faut regarder les choses de façon pragmatique, sans esprit de polémique, avant de passer à des actes concrets : c'est ce qu'a annoncé la semaine dernière Mme la ministre de l'éducation nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain et sur plusieurs bancs du groupe radical, républicain, démocrate et progressiste.*)

## Données clés

**Auteur :** [M. Céleste Lett](#)

**Circonscription :** Moselle (5<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 4291

**Rubrique :** Enseignement : personnel

**Ministère interrogé :** Enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** Enseignement supérieur et recherche

## Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le :** [26 octobre 2016](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [26 octobre 2016](#)